

NEW



Triman-Info

vous simplifie la vie

Depuis 2015, en France le logo Triman et les consignes de tri "Info-tri" sont obligatoires sur les produits recyclables et sur les emballages.


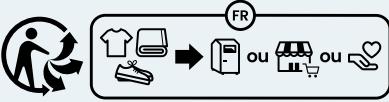



Ils aident les consommateurs à le BON mode de recyclage.

La France a introduit le logo Triman en 2015 par le décret n° 2014-1571. Depuis le 1er janvier 2022, le logo Triman et les consignes de tri "Info-tri" doivent être apposés directement sur le produit ou l'emballage.

Le logo Triman signifie que le produit ou l'emballage peut être recyclé et que ses composants doivent être éliminés séparément.

L'"Info-tri" qui l'accompagne sert d'instruction de tri et aide les consommateurs, d'éliminer les déchets dans les bons conteneurs de recyclage ou de vieux papier.

Seuls les produits ne portant pas le logo Triman doivent encore être jetés avec les autres déchets.

 <p>Textiles</p>	 <p>quefairedemesdechets.fr</p>
<p>Hangtags</p>	
 <p>Article avec une carte d'information et cintre en plastique</p>	
<p>Polybags</p>	